



Fraternité - Travail – Progrès

COUR D'APPEL DE TAHOUA

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TAHOUA

Avis à Manifestation d'Intérêt N°001/2024/TGI/TA

Dans le cadre de la mise en place d'un répertoire de fournisseurs et prestataires agréés pour l'exécution des commandes et marchés du Tribunal de Grande Instance de Tahoua au titre de la gestion 2024, le Président Tribunal de Grande Instance de Tahoua lance un avis à manifestation d'intérêt.

Les fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs, désireux de figurer dans le répertoire du Tribunal doivent faire parvenir un dossier de candidature devant comporter les informations et les pièces suivantes :

1. Une demande d'agrément (demande d'inscription) contenant les coordonnées de la structure (adresse physique, téléphones, adresse mail fonctionnelle) et indiquant clairement :
 - a) le domaine de compétence principal ;
 - b) les autres domaines d'intervention.
2. Une copie légalisée de l'inscription au registre du commerce ;
3. Une copie légalisée du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) ;
4. Et une copie d'agrément pour les activités qui y sont soumises (travaux, études et contrôle, Audit...).

Les fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs intéressés sont invités à déposer leurs dossiers, **sous pli fermé avec la mention « Avis à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un répertoire des fournisseurs »**, au Tribunal de Grande Instance de Tahoua, au plus tard **le 22 /11/2024 à 10 heures**.

NB 1 : Pour informations, les domaines de compétence retenus sont les suivants :

I. PRESTATION DES SERVICES

- Entretien et maintenance des appareils de froid, électricité bâtiment et de groupe électrogène ;
- Entretien et maintenance de matériels informatiques et de reprographie ;
- Travaux d'imprimerie et de reprographie ;
- Restauration, Locations de salles de réunion, etc.
- Service de nettoyage.

II. FOURNITURE DES BIENS

- Fournitures, matériels et mobilier de bureau ;
- Fournitures scolaires ;
- Matériels et consommables informatiques ;
- Matériels de froid ;
- Matériels et outillages techniques ;
- Produits alimentaires et d'entretien
- Matières d'œuvres.

III. TRAVAUX

- Travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures ;

IV. PRESTATIONS INTELLECTUELLES

- Etudes et contrôle des travaux ;
- Formation ;
- Audit comptable et financier.

NB 2 : Seuls les candidats retenus seront ultérieurement contactés, en cas de besoin. Les commandes feront l'objet de mise en concurrence entre les prestataires enregistrés dans les mêmes domaines de compétence.

Le Président du Tribunal de Grande Instance de Tahoua

